

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DELIBERATION N° 2023-8

Séance du 02 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux novembre à dix-huit heures, le syndicat de l'ASA du Canal d'Ille s'est réuni à Ille sur Têt sous la présidence de Monsieur Etienne MARGALL Président.

Présents : Messieurs Patrice CALMON, José COLCHERO, François GARCIA, Etienne MARGALL, Jacques RONDE, Gérard SIMON et Marc SIMON, syndics titulaires et Monsieur Philippe VILANOVA, syndic suppléant.

Monsieur Gérard SIMON a été nommé secrétaire.

Le Président présente au Conseil Syndical qu'il faut effectuer une décision modificative afin d'affecter les résultats et d'effectuer des virements de crédits.

Intitulé	Diminution sur crédit déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montant	Comptes	Montant
Bâtiments publics			615221	1 200,00
Entretien réseaux			615232	2 600,00
Autres charges diverses	6588	5 800,00		
Intérêts emprunts			66111	2 000,00
<b>Fonctionnement dépenses</b>		<b>5 800,00</b>		<b>5 800,00</b>
	<b>Solde</b>			

Après discussion, le syndicat valide à l'unanimité :

- la décision modificative n°2 ;
- Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré à Ille sur Têt les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



**Nombre de voix**

En exercice : 12  
qui ont voté : 7

Date de la convocation  
Le 07 octobre 2023

**OBJET**

**Décision  
Modificative  
n° 2**

Acte rendu exécutoire  
après publication

Le 02/11/2023